

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alençon, le 9 janvier 2026

Tempête Goretti - La Préfecture du Calvados prend des mesures d'interdiction pour les forêts du Calvados.

Dans le cadre du passage de Goretti, la Préfecture du Calvados prend des **mesures d'interdiction concernant la fréquentation dans les forêts : interdiction de pénétrer sur les routes forestières ouvertes à la circulation publique, sur les sentiers de randonnées et à l'intérieur des parcelles.**

Ces mesures **sont applicables jusqu'à nouvel ordre.**

Les forestiers de l'ONF et les propriétaires de forêts publiques veilleront à la bonne application de ces mesures en forêts publiques.

A propos de l'ONF



Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.